

L'imprimerie protestante et ses imprimeurs à Saumur

Thomas Portau à Saumur, 1601-1623

L'installation de presses protestantes à Saumur date de l'arrivée de Du Plessis Mornay comme gouverneur. Le livre avait, dans l'esprit de Mornay, un rôle essentiel à jouer dans la propagande religieuse. Le premier imprimeur protestant de Saumur fut Thomas Portau. Mornay le fit venir de Niort, où il avait installé un atelier en 1594. Sous l'impulsion de Mornay et probablement avec des avances de fonds, Portau se mit au travail. Dès juillet 1601, il avait produit deux ouvrages, tous deux des traités de controverse, *Le Bastion de la foy chrestienne* de L. Guido et le *Traicté du sacrement de la sainte Cène* de Philippe de Marnix.

Durant un demi-siècle, les presses rochelaises avaient contribué à la diffusion du livre protestant, rivalisant parfois avec les presses genevoises, mais quand Portau débuta à Saumur, elles étaient déjà en déclin. Ce déclin s'accrut après la mort de l'imprimeur Hierosme Haultin en 1600, puis durant la décennie 1620-1630, avec les deux sièges que connut la ville. L'installation de Thomas Portau à Saumur, inaugure un nouvel essor du livre protestant en France. Jusqu'à la Révocation de l'Edit de Nantes, les presses saumuroises allaient dominer l'édition protestante dans le Royaume, loin devant celles de Montauban, de Quevilly (près de Rouen) ou de Charenton.

Pour ses premières productions à Saumur, Thomas Portau semble avoir employé le matériel typographique usagé qu'il utilisait déjà à Niort et que son père avait acquis à La Rochelle. Mais assez rapidement, Portau entreprit des éditions prestigieuses qui exigeaient du matériel important et de qualité, comme celle du *Mystère d'iniquité* de Duplessis Mornay (1612) ou celle de la Bible qu'il publia en 1619. À partir des années 1615, la typographie de Portau devient plus soignée et le matériel qu'il utilise, plus frais. Le *Mystère d'iniquité* est remarquable pour son dépliant et la gravure de sa page de titre. La Bible de 1619 utilise des caractères romains de deux tailles, certainement des « Garamond » fondus à l'aide des matrices provenant de la succession de l'imprimeur rochelais Hierosme Haultin.

Thomas Portau a utilisé deux marques sur ses pages de titre, la marque à la croix en tau « de Moïse » avec serpent, roses entrelacées et la devise « ex spina rosa ex cruce corona », et la marque dite aux portiques qui joue sur son nom. Ces deux marques sont inspirées de marques genevoises. Elles jouent donc le rôle d'emblèmes religieux et de marques de qualité ainsi que de protection contre de possibles contrefaçons. Imprimeur protestant, Portau ne pouvait obtenir de privilège pour s'assurer l'exclusivité des œuvres qu'il publiait. Dans une préface à son édition du *Sommaire de toutes les controverses* du pasteur André Rivet, ouvrage destiné à avoir du succès, il prie ses collègues imprimeurs, de ne pas publier de nouvelles éditions d'ouvrages sortis de ses presses, « tandis que deux ou trois années se passeront », sans doute le délai qu'il jugeait nécessaire pour rentrer dans ses frais. Mais pour se protéger du risque et de possibles méventes, Portau passa aussi des accords avec des libraires de la région, de Lyon et même de Rouen, qui achetaient à l'avance un certain nombre d'exemplaires d'ouvrages qu'il allait imprimer. Dans d'autres cas, les frais d'impression furent partagés entre lui et les auteurs. Et il ne fait aucun doute que Mornay subventionna la publication de ceux de ses ouvrages dont il confia l'impression à Portau.

L'un des textes que Thomas Portau imprima l'année de son installation en 1601, était un discours inaugural prononcé lors de la première collation des grades qui avait eu lieu à

l'Académie à l'automne précédent. En 1607, Thomas Portau publia *Scholastica et methodica locorum communium S. Theologiae institutio* de Louis Trelcat, un manuel qui servit jusqu'aux années 1630, à l'enseignement de la théologie à l'Académie. C'est aussi lui qui imprima la première thèse connue, soutenue cette même année 1607. En 1617, enfin, le Conseil de l'Académie, avec l'accord du synode provincial, signa avec Portau, un contrat, par lequel il s'engageait à imprimer 12 thèses de théologie par an. Ainsi débuta une association entre l'Académie et les imprimeurs protestants de la ville, qui allait durer jusqu'à la suppression de l'établissement en 1683.

Grâce au dynamisme de Thomas Portau, aux subventions dont il bénéficiait ainsi qu'au nouveau marché qui s'ouvrait au livre protestant avec le retour d'une relative paix de religion, l'affaire prospéra. Le succès de Portau attira à Saumur, en 1615, un nouvel imprimeur, Pierre Pied de Dieu qui y publia huit ouvrages. Une lettre du pasteur de la Rochelle S. de Lourmeau, à Du Plessis, nous apprend que c'est Pied de Dieu qui apporta à Saumur les fontes et les matrices des Haultin. Durant la même période, trois libraires Jean Moussat, Claude Girard et Daniel Delerpinière s'installèrent à Saumur et se lancèrent dans le financement d'éditions, les deux premiers en 1611, le second en 1620. Nous savons qu'à la date de 1619, Thomas Portau employait deux compagnons, Jean Bureau et Louis Guyon ainsi qu'un relieur hollandais, nommé Lieshout.

En 1621, les troupes royales occupèrent Saumur, et en dépit de ses manifestations de fidélité au roi, Mornay fut dépouillé de sa charge de gouverneur. Les soldats de l'armée royale saccagèrent la boutique de Portau et pillèrent la petite bibliothèque du château, où Mornay conservait des exemplaires et des épreuves de ses ouvrages.

Interrompu durant trois ans à la suite des troubles, l'enseignement de la théologie reprit à l'Académie, avec la nomination du théologien d'origine écossaise, John Cameron. Ce fut Bureau qui, avant de quitter Saumur pour s'installer à Niort, publia en 1624 les deux thèses de théologie que Cameron fit soutenir. Mais c'est grâce à l'ancien compagnon de Portau, Louis Guyon et aux deux libraires, Girard et Delerpinière que l'imprimerie protestante reprit vie à Saumur avec la parution en 1626 de trois ouvrages, dont le premier volume d'une monumentale édition des *Prælectiones* de John Cameron (*Aureliana* nos 206, 207 et 208).

Isaac Desbordes, et Jean Lesnier, imprimeurs de l'Académie

De 1628 à 1669, l'imprimerie protestante à Saumur fut dominée par les Desbordes, et par Jean Lesnier. De 1628, date à laquelle la mention « Salmurii ex typographia Johannis Lesnerii et Isaaci Desbordes » figure pour la première fois dans le deuxième et troisième volume des *Prælectiones* de John Cameron, jusqu'au tournant des années 1640, Isaac Desbordes et Jean Lesnier imprimèrent souvent en commun. Très tôt dans leur longue carrière, ils disposèrent chacun d'un atelier et d'une boutique. L'officine de Desbordes qui lui servait aussi de boutique, était située « près la Maison de Ville, à l'enseigne de l'imprimerie ». Lesnier semble avoir monté son propre atelier dès 1633, mais son enseigne « Au livre d'or », apparaît plus tardivement. Si à partir des années 1640, chacun d'eux travailla principalement pour son propre compte, jusqu'à la mort de Lesnier en 1675, ils surent aussi se répartir les tâches et à plusieurs reprises ils renouvelèrent leur association.

La majeure partie de la production que se répartirent les deux imprimeurs consista en des thèses et des ouvrages rédigés par des professeurs de l'Académie. Après la période d'incertitudes financières que connut l'Académie durant les troubles politico-religieux des

années 1620, l'Académie s'efforça de trouver à Portau, décédé en 1623, un successeur qui se charge d'imprimer les thèses de philosophie et de théologie, dont la publication était essentielle au bon fonctionnement de l'établissement et à sa réputation. En 1626, le pasteur Bouchereau, fut mandaté par le Conseil pour demander au synode provincial de transmettre au synode national qui allait se réunir à Castres, la requête « d'ordonner quelques gages pour l'imprimeur du tout nécessaire en une Académie qui ne s'en peut passer sans estre grandement incommodée ainsi que celle de Saumur l'a expérimenté depuis la mort de Portau » (*Registre*, f°72 v°). Dans cette année de troubles, le synode de Castres s'y refusa. L'Académie eut alors recours à un expédient. Elle demanda à l'imprimeur Louis Guyon (*voir section 3*) d'accepter le poste de bedeau, vacant à la mort de Mignon, pour lequel Castres avait alloué 60 livres, « moyennant quoi... il s'obligera de servir l'Académie de mesme que faisoit par cy-devant Portau » (*Registre*, f°76 v°). À la mort de Guyon, en 1628, Isaac Desbordes son neveu qui s'était formé chez lui, lui succéda.

Dès 1633, on rencontre les deux imprimeurs, Desbordes et Lesnier s'associant pour publier l'édition de la thèse inaugurale de Moyse Amyraut qui venait d'être élu l'un des trois professeurs de l'Académie. Comme pour signaler qu'ils prenaient la relève de Portau, une thèse, imprimée par eux en 1634, utilise sur la page de titre, la marque de Portau « Ex spina rosa ex cruce corona ». De 1634 à 1638, on recense 16 thèses de théologie dont ils se partagèrent l'impression.

Jusqu'en 1638, Desbordes et Lesnier effectuaient ensemble le travail d'impression des thèses. Leurs ateliers connaissant un essor, ils décidèrent de se répartir les tâches, avec l'accord de l'Académie. Desbordes et Lesnier proposèrent au Conseil qu'ils aient tous deux droit au titre d'Imprimeur de l'Académie. En contrepartie, ils s'engagèrent « à imprimer aux frais communs, ou alternativement, comme ils verront bon estre, les thèses et programmes, et en cas que l'un résiste à cet ordre et ne s'y veuille accommoder, alors le nom et tître d'imprimeur sera donné à l'autre, et toutes les thèses et programme luy seront données [sic] à imprimer] au prix de la taxe qui sera faite » (*Registre*, f° 122 v° - 123 r° - v°).

L'accord conclu avec le Conseil prévoyait que les thèses de philosophie soutenues pour l'obtention de la maîtrise ès arts, seraient imprimées en placard et tirées en 50 exemplaires en « grand papier fin » et 250 exemplaires en « papier commun bon et bien collé ». Un tarif dégressif était fixé : il allait de 6 livres, si le candidat était seul à soutenir ; si deux candidats soutenaient, ils paieraient ensemble 8 livres ; pour une quantité plus grande, les candidats se partageraient le prix de 12 livres. La maîtrise marquait l'entrée du candidat dans la vie publique et ce dernier choisissait souvent de personnaliser sa thèse par une dédicace ou même une épître dédicatoire. En ce cas, il aurait à payer un supplément dont le montant était lui aussi fixé dans l'accord.

Les thèses de théologie seraient imprimées in-quarto. Le prix était calculé par feuille d'impression et l'accord précisait la taille des caractères, des « cicéro » (d'environ 4,5 mm), le nombre de lignes par page, entre 40 et 43 lignes d'environ 55 à 60 caractères par page. Le prix incluait la page de titre et l'épître dédicatoire qui devait être imprimée au revers du titre. Pour le prix de 6 livres par feuille, en « papier commun bon et bien collé », le candidat recevrait 150 exemplaires.

L'accord conclu entre l'Académie et les deux imprimeurs avait plusieurs avantages. L'Académie disposait désormais d'imprimeurs qui s'engageaient à imprimer chaque année, les thèses qui donnaient lieu à des soutenances publiques. En fixant les prix que les candidats auraient à payer pour l'impression de leurs thèses, l'Académie espérait satisfaire les exigences des synodes provinciaux qui subventionnaient les études des proposant en théologie. Le coût

d'impression des thèses était en effet en constante augmentation. En 1632, le Conseil avait demandé que « le prix d'impression des thèses soit modéré comme de huit et de neuf francs au plus pour placard ou feuille d'impression », soit déjà trois fois ce que demandait Portau (*Registre*, f° 106 v°). En fixant des normes typographiques pour les thèses de théologie, Le Conseil répondait aussi au souci souvent exprimé par les synodes, que ces thèses soient brèves et de présentation simple. Contrairement aux thèses catholiques, les thèses des académies réformées ne comportent pas de gravure en frontispice. Mais certains exemplaires de thèses qui ont survécu montrent que parfois, les candidats s'arrangeaient avec les imprimeurs pour qu'en début de texte, au recto du premier feuillet, une lettre initiale ornée, de grande taille serve de décor à la page de titre.

Pour Desbordes et Lesnier, l'accord présentait aussi d'importants avantages. En effet, depuis l'année 1633, l'enseignement de la théologie (voir le dossier « Une théologie pour des temps nouveaux ») suivait un programme établi en commun par les trois professeurs, Amyraut, Cappel et La Place, et réparti sur un cycle de trois ans. Dès 1643, un livret contenant le synopsis des disputes correspondant à ce programme d'études était disponible en imprimé. Il fut réimprimé en 1658 (*Aureliana* nos 291 et 539). Desbordes et Lesnier étaient informés du nom et du nombre de proposants qui allaient soutenir chaque année. Ils pouvaient ainsi établir un programme d'impression et se répartir le travail. D'autre part le programme des disputes correspondait à celui du cours établi à l'avance pour un cycle de trois ans. Les deux imprimeurs, prévoyant une large diffusion des thèses, prirent la décision, remarquable pour l'époque, de les imprimer de façon à ce qu'elles puissent aisément être assemblées et reliées en recueil. Ils appliquèrent à toutes les thèses un format standard de 6 feuillets in quarto (soit 24 pages). En outre, et cela constituait une innovation, si les thèses de chaque année paraissaient bien en éditions séparées, les signatures attribuées à chaque thèse suivaient l'ordre dans lequel elles devaient ensuite être reliées dans ces recueils, dont certains exemples ont survécu. Les signatures sont une marque consistant en une lettre de l'alphabet suivie de chiffres, figurant en bas à droite, au recto de certains feuillets du cahier imprimé, c'est-à-dire de la feuille imprimée pliée selon le format d'imposition choisi. Elles guident le pliage et permettent d'assembler les cahiers en volume, en suivant la succession des lettres attribuées aux cahiers.

Devant l'audience que connaissait la théologie de Saumur, les deux imprimeurs s'associèrent pour publier en une seule édition toutes les thèses déjà soutenues. Cette édition, en trois volumes, parut en 1644 (*Aureliana* nos 534, 535 et 536). La même année, ils firent paraître une seconde édition complétée d'une quatrième partie et imprimée en un seul volume, le *Syntagma Thesium Theologicarum in Academia Salmuriensi Variis Temporibus Disputatarum* (*Aureliana* nos 537 et 547). Les nombreux exemplaires de cette édition que l'on rencontre dans les fonds anciens des bibliothèques françaises et étrangères, témoignent du succès de l'entreprise. Une nouvelle édition parut en 1665.

Jusqu'en 1653, les deux imprimeurs semblent s'être répartis à l'amiable et plus ou moins à égalité, l'impression des thèses, selon la disponibilité de leur atelier. Mais, à partir de cette date, ils imprimèrent les thèses séparément et sous leur propre nom, sans respecter la séquence de signatures destinée à faciliter la constitution de recueils, puisque les lecteurs potentiels disposaient désormais d'éditions collectives. En outre, les coûts d'impression avaient entre temps beaucoup augmenté par rapport à l'ancien tarif fixé en 1638. Sur les dix thèses de théologie publiées entre 1653 et 1660 que l'on peut recenser, huit l'ont été par Desbordes, dont l'entreprise beaucoup plus prospère que celle de son collègue, était mieux à même d'absorber ces coûts.

En 1665, d'ailleurs, les deux imprimeurs se présentèrent au Conseil pour demander que le tarif soit augmenté. Conscient de la nécessité d'une publication régulière des thèses, le Conseil accepta, mais en précisant que les deux imprimeurs les imprimeraient « alternativement » (*Registre*, f° 203 v°).

En l'absence de séries suffisamment complètes, il est impossible de savoir si cela fut respecté. Deux années plus tard, un « différend » survint entre Desbordes et Lesnier au sujet de l'impression des thèses de philosophie qui n'étaient pas couvertes par l'accord. Jean Robert Chouet, rompant avec la tradition, avait choisi de faire soutenir des thèses de logique et de physique très argumentées et de les publier en livrets et non en placards. Étant donnée la réputation de Chouet, ces publications étaient appelées à un beau succès. Le Conseil trancha et donna la priorité à Lesnier. Desbordes imprimerait les thèses de l'année suivante. Le Conseil ajouta toutefois que les professeurs conservaient « la liberté de choisir l'imprimeur de leur thèse ».

Comme Desbordes et Lesnier avaient tous deux le titre d'imprimeur de l'Académie, les membres de l'Académie avaient tendance à confier à l'un ou à l'autre l'impression des ouvrages qu'ils composaient. Ceux du plus célèbre d'entre eux, Moïse Amyraut, furent de véritables succès de librairie. Desbordes publia 56 de ses principaux ouvrages et Lesnier, 42. C'est à Lesnier que Tanneguy Le Fèvre (voir le dossier « Tanneguy Le Fèvre »), dont il était le gendre, confia entre 1661 et 1666 un certain nombre de ses premières éditions classiques. Ces deux imprimeurs ont dominé la production de livres à Saumur pendant plus de trois décennies.

Le petit monde des libraires et imprimeurs protestants de Saumur

Entre les années 1645 et 1675, durant ce que l'on peut considérer comme l'âge d'or de l'imprimerie protestante de Saumur, autour d'Isaac Desbordes et de Jean Lesnier, gravitait un petit monde de libraires et d'imprimeurs liés par des liens commerciaux et familiaux, et il va de soi par leur appartenance à l'église réformée. Libraires et imprimeurs utilisaient souvent comme marques des emblèmes protestants qui signalaient ainsi le caractère engagé des ouvrages qu'ils faisaient paraître.

Les variantes des pages de titre que l'on observe sur certaines publications dans les années 1650-1660, montrent que, pour des ouvrages exigeant une mise de fonds importante, les imprimeurs se partageaient les travaux d'impression, et se répartissaient les exemplaires mis en vente. C'est le cas des différentes éditions du *Syntagma*, produites par Desbordes et Lesnier. Tous deux s'associèrent aussi pour publier la seconde édition augmentée des *Epistolæ* de Tanneguy Le Fèvre, pour laquelle Élie Bouhéreau qui s'en était chargé avait exigé une production de qualité. L'ouvrage « typis et sumptibus Isaaci Desbordes et Joannis Lesnier », parut en 1674. Certains exemplaires furent tirés sur grand papier, avec une page de titre imprimée en partie en rouge. René Péan dont la carrière d'imprimeur débute en 1663, s'associa à Lesnier pour des éditions de Tanneguy Le Fèvre, comme en témoignent certaines variantes d'adresses typographiques. Péan publia seul par la suite plusieurs ouvrages de Le Fèvre. Sa dernière production se distingue par un certain nombre d'ouvrages de piété et en français. Les deux petits ateliers de Jean Ribotteau et d'Antoine Rousselet imprimèrent ensemble quelques volumes entre 1654 et 1665.

Moins facile à déterminer, mais tout aussi important, fut le rôle joué dans le financement d'éditions par des libraires, en particulier par Daniel Delerpinière (voir le dossier

«Chez le libraire»). Dès 1626, Delerpinière associé à Claude Girard, put réunir, grâce à des anciens étudiants de John Cameron qui venait de décéder, des fonds suffisants pour entreprendre une édition in quarto des *Prælectiones* du théologien, édition qui parut en trois volumes entre 1626 et 1628. Entre 1626 et 1636, les deux libraires ont financé un total de seize éditions. Girard tenait encore boutique en 1644, puisque c'est lui qui avec le libraire catholique Hesnault, procéda, cette année-là, à l'estimation du fond d'Isaac Desbordes. Son fils lui succéda et continua un temps la collaboration ; mais à partir de 1651, Delerpinière finança, semble-t-il à lui seul, au moins dix éditions, notamment des ouvrages sortis des presses de Jean Ribotteau.

Les libraires et imprimeurs de Saumur n'étaient pas constitués en corporation, mais il existait entre les réformés une sorte d'entente d'ordre commercial et technique. Isaac Desbordes, qui fut, de loin, la figure dominante de l'imprimerie protestante à Saumur, joua de ce point de vue, un rôle essentiel (*voir note 1 La dynastie Desbordes*). Sans les fontes grecques dont disposait Desbordes, Lesnier n'aurait pu imprimer les éditions savantes procurées par Tanneguy Le Fèvre, où le texte grec est imprimé en regard de sa traduction latine, par exemple la *Bibliotheca* d'Appollodorus parue en 1661. C'est aussi Desbordes qui fournissait en papier ses confrères, et comme il apparaît dans les documents d'archives, les quantités pouvaient être importantes. En 1675, il fournit « audict Lesnier ou audict Ribotteau et sa femme, le nombre de sept mil cinq cens trente feuilles de grand papier de ses sortes... ». En dehors de ce type de transaction commerciale, les imprimeurs se prêtaient souvent du matériel, notamment des initiales ornées dont les mêmes apparaissent dans des ouvrages sortis d'ateliers différents.

Les imprimeurs protestants étaient aussi unis par des liens familiaux et religieux. Une fille de Thomas Portau avait épousé un associé de Claude Girard, Jean Moussat. Louis Guyon était un parent d'Isaac Desbordes. L'un des fils d'Isaac, Guillaume, épousa la petite fille de Jean Bureau. Jean Ribotteau était marié à Madeleine Lesnier, fille de l'imprimeur Jean Lesnier. Ce dernier avait épousé, en premières noces une Magdelaine Girard, probablement la veuve de Claude Girard. Par les mariages et remariages et les parrainages, le petit monde des libraires et imprimeurs de Saumur s'était aussi progressivement intégré à la bourgeoisie marchande réformée de la ville.

À l'occasion, nous venons de le voir, nos imprimeurs pouvaient faire appel aux services professionnels d'un collègue catholique. Le libraire Delerpinière avait également des clients catholiques. Mais l'engagement de nos imprimeurs et libraires pour la religion protestante ne fait aucun doute. Certes, cela correspondait à leur intérêt économique bien compris, mais leurs convictions religieuses ne sauraient être mises en doute. Daniel Delerpinière était un des anciens du consistoire de l'église. Isaac Desbordes, au seuil de sa vie, refusa son consentement au mariage d'une de ses petites filles qui s'était convertie pour épouser un catholique et la déshérita. Et tous voulurent être enterrés au cimetière protestant de la Bilange.

Les imprimeurs protestants et le contrôle de l'édition

L'Académie censura parfois les étudiants qui faisaient appel aux imprimeurs de la ville pour publier des occasionnels de leur crû, où ils persiflaient et satirisaient leurs camarades ou leurs professeurs. Ce que l'on connaît de ces petits écrits, n'a rien de bien méchant. Par deux fois en 1660, le Conseil fit comparaître deux auteurs de satires jugées

offensantes, dont l'une intitulée *La Satyre Ménipée*, par un certain Du Rondel. Mais le Conseil se garda bien d'intervenir auprès des imprimeurs eux-mêmes.

Par contre imprimeurs et libraires étaient soumis à la législation royale ainsi qu'au contrôle que les synodes exerçaient sur certaines publications. L'article XXI de l'Édit de Nantes de 1598 autorisait « ceux de la Religion Prétendue Réformée » à publier des ouvrages dans tous les lieux où ils pouvaient faire la preuve qu'une église réformée avait existé avant l'Édit ou dans deux lieux par sénéchaussée. Ces ouvrages pouvaient paraître sans qu'il soit nécessaire d'obtenir la permission du magistrat royal. Mais l'article précisait aussi qu'était défendue « l'impression, publication et ventes de tous les livres, libelles et écrits diffamatoires ». Cet article visait à l'origine les violents pamphlets et autres textes polémiques qui avaient fleuri durant les troubles du seizième siècle. Mais au cours du siècle suivant et notamment dès le début du règne personnel de Louis XIV, sous la pression des Assemblées du Clergé catholique, le pouvoir royal entreprit de faire appliquer par les cours de justice et les officiers royaux, une interprétation de plus en plus restrictive des clauses de l'Édit. En 1666, une déclaration royale, dans son article 7, tenta d'imposer, une première fois, aux imprimeurs réformés l'obtention d'une permission d'imprimer qui devait être délivrée par les magistrats du lieu où ils exerçaient leur activité. Le 9 novembre 1670, un arrêt du Conseil d'État fit « deffences à tous libraires de vendre ni débiter aucun livre touchant la RPR, sans voir esté attestés par deux ministres approuvés et à tous imprimeurs d'en imprimer sans la permission des juges et magistrats des lieux ».

De leur côté, les synodes veillaient à ce que les ouvrages qui traitaient de matières religieuses soient conformes à la doctrine réformée. L'article 16 du chapitre 14 de la *Discipline des Églises réformées de France*, adoptée au seizième siècle, prévoyait que les pasteurs et les théologiens soumettent les ouvrages qu'ils souhaitaient publier, à l'approbation de pasteurs. Cette mesure était l'équivalent de celle qui était strictement appliquée par l'Église catholique pour les ouvrages religieux : les imprimeurs catholiques devaient faire figurer sur les premiers ou derniers feuillets de ces ouvrages l'« approbation » des ecclésiastiques auxquels ils avaient été soumis. Du côté protestant, la censure ecclésiastique durant les premières décennies de l'Édit, resta assez souple. Elle était surtout destinée à empêcher que des œuvres de pasteurs dissidents ou apostats soient imprimés par des imprimeurs membres de l'Église réformée. En pratique, les pasteurs soumettaient leurs textes à un ou deux collègues dont le jugement, parfois sous forme de lettre imprimée au début de l'ouvrage, faisait office d'approbation.

Toutefois, entre 1634 et 1637, la théologie (voir le dossier « Une théologie pour des temps nouveaux ») enseignée par Moysse Amyraut et sa doctrine sur la prédestination donna lieu à de violentes controverses au sein des églises réformées. En 1637, le synode national réuni à Alençon, pour examiner cette doctrine condamna certaines des positions avancées par Amyraut dans son *Brief traité de la prédestination et de ses principales dépendances*, publié par Lesnier et Desbordes en 1634. Le Synode renforça la procédure d'approbation : dans chaque province, il y aurait désormais deux « examinateurs » chargés d'examiner les écrits et les thèses des théologiens. Il était prévu qu'en cas de désaccord, ce serait au synode national de trancher. On constate que les formules incriminées à Alençon furent supprimées ou modifiées dans une nouvelle édition « revue et corrigée » du *Brief traité* que Desbordes publia en 1658.

Dix ans après que le synode national eut condamné ses thèses en 1645, le théologien Josué de La Place rassembla divers écrits dans un traité intitulé *De Imputatione Primi Peccati Adami*, où il s'efforçait de démontrer l'orthodoxie de sa doctrine. La typographie de

l'ouvrage, paru en 1655 est celle de Lesnier, mais la marque, une reprise de la marque aux portiques, n'est accompagnée d'aucun nom ou lieu d'impression (voir l'illustration Josué de la Place, *De Imputatione Primi Peccati Adami*). Sous la marque figure uniquement la mention « Authoris sumptibus excusa » (« imprimé aux frais de l'auteur »). La Place craignait-il que son imprimeur s'expose à des sanctions synodales, ou bien Lesnier, sensible aux difficultés que connaissaient deux de ses confrères cette année-là, jugea-t-il prudent de ne pas engager sa propre responsabilité ? La Place décéda cette même année 1655, et en 1661, les controverses ayant pris fin, Lesnier publia une nouvelle édition de l'ouvrage, avec son adresse typographique complète sur la page de titre.

À partir des années 1660, le syndic du clergé, composé des représentants de l'Église catholique, qui bénéficiait de la complaisance de juges subalternes souvent membres de la Compagnie du Saint Sacrement, exerça sur les publications réformées une surveillance de plus en plus minutieuse et tatillonne. Il suffit désormais d'un détail pour déclencher l'intervention d'un syndic ou d'un magistrat local. À Saumur, une première passe d'armes eut lieu à la suite de la publication, par Moïse Amyraut d'un court traité en vers intitulé *L'Apologie de Saint Estienne à ses juges tirée du chapitre septième du livre des Actes des apostres*, (« A Saumur, Jean Ribotteau et Antoine Rousselet, Imprimeurs et Libraires, 1655 »). L'occasion d'engager des poursuites contre les deux imprimeurs se présenta aux magistrats royaux, quelque cinq ans après, lorsque parurent chez Desbordes, des thèses présidées par Moïse Amyraut et soutenues par le proposant Pierre Allix, sur le sujet « De ultimo judicio ». Allix avait dédié ses thèses à son père, lui aussi prénommé Pierre, pasteur à Alençon. Non sans un certain aplomb, dans sa dédicace, le proposant donnait à son père le titre de « pasteur de l'église purifiée » (« pastor purioris ecclesiae »), en contradiction des édits qui exigeaient que soient employés les termes d'« église prétendue réformée », (en latin « ecclesia quæ vocatur [ou pretenditur] reformata »).

Quant à *L'Apologie de Saint Estienne*, un passage était incriminé : il était accusé de porter atteinte au dogme de la transsubstantiation (voir note 4). Amyraut publia ou fit publier une *Lettre ... sur le sujet de quelques endroits de L'Apologie de S. Estienne à ses juges*, dans laquelle il récusait, non sans une certaine mauvaise foi, cette interprétation. Quant aux imprimeurs, ils publièrent un *Factum pour l'affaire des imprimeurs et des libraires de la Religion qui sont à Saumur*, où ils arguaient de l'Édit de Nantes qu'il leur était « possible d'imprimer et vendre livres de religion » sans l'autorisation des « officiers du roi ».

On ne sait si les poursuites engagées dans ce cas aboutirent, mais dans les années qui suivirent, l'Académie et ses imprimeurs devinrent la cible d'agents de l'intendant de la Généralité particulièrement zélés. En 1679, l'intendant obtint un arrêt du Conseil qui condamnait Étienne De Brais, nommé professeur de théologie, pour n'avoir pas fait figurer sur l'édition de ses *Exercitationes* inaugurales publiées en 1678 par Henri Desbordes, à la suite de son titre, la formule « ecclesia quæ pretenditur reformata ». Le programme des cours pour l'année 1680 donna lieu à un procès-verbal, parce que dans le titre, les mots « academia » et « sancta theologia » n'étaient pas suivis de la formule imposée.

Des sanctions sévères frappèrent d'abord l'imprimeur René Péan. Un pasteur de Saintes, Élie Merlat, avait entrepris de rédiger une réponse à un ouvrage de controverse par les jansénistes Nicole et Arnaud, paru en 1672 et intitulé *Le renversement de la morale de Jésus Christ par les erreurs des calvinistes touchant la justification*. D'après sa correspondance, Merlat chercha d'abord à se protéger de possibles poursuites en faisant imprimer son livre à Genève ou en Hollande. Devant les difficultés que cela posait, son choix se porta sur le courageux René Péan. L'ouvrage parut en 1676 sous le titre de *Réponse générale au livre de*

Mr Arnauld. En 1679, Merlat, fut accusé d'avoir publié sans autorisation et d'avoir porté atteinte à l'Église catholique et condamné à une amende et à des excuses publiques. Des exemplaires de l'ouvrage qui se trouvaient encore dans l'imprimerie de Péan, furent saisis et détruits.

En 1678, Pierre de Villemandi, professeur de philosophie de l'Académie, fit paraître chez Henri Desbordes, fils et successeur d'Isaac, sa *Manductio ad philosophiam Aristoteleam Epicuream et Cartesianam*, sans la soumettre au Conseil et à l'accord des magistrats. L'ouvrage fut saisi et un procès fut intenté à l'imprimeur par l'intendant de la province. À l'issue d'un procès coûteux, en 1682, Henry Desbordes fut condamné à quitter immédiatement le Royaume.

Jusqu'à la dissolution de l'Académie, le Conseil tenta de ne pas donner prise à la législation royale en publiant les dernières thèses et le dernier programme de l'Académie en manuscrit. Les imprimeurs et les libraires, quant eux, avaient compris qu'il était temps de se mettre à l'abri. En 1675, il n'y avait déjà plus à Saumur qu'Henri Desbordes et René Péan qui continuaient d'y exercer leur métier d'imprimeurs. Cette année-là, une lourde amende de 1500 livres frappa le libraire Mancel, le correspondant des Desbordes à La Rochelle, qui diffusait leurs impressions. Menacé de ruine, Henri s'exila en Hollande, en 1682. Dévoué à la cause protestante et au soutien de ses fidèles, René Péan tint jusqu'en 1683, année de ses quatre dernières publications. Parmi celles-ci, on remarque un traité publié sans nom d'auteur et intitulé *Dévotions particulières qui peuvent servir en diverses occasions, comme au matin au soir, lorsque l'on communie, lorsqu'on est malade, en temps de persécution et de calamité publique. Traduit de l'Anglois*. Jean Ribotteau et la veuve de René Péan trouvèrent refuge en Angleterre et s'installèrent à Londres.

En renforçant un contrôle qui revenait à imposer aux auteurs et aux imprimeurs une forme d'autocensure, les synodes avait eu pour principal objectif de garantir l'orthodoxie de l'enseignement théologique. La législation royale, bien que visant principalement l'exception protestante, correspondait aussi à une préoccupation de longue date de la part de la monarchie : exercer une censure préalable sur tout ce qui se publiait dans le royaume par le biais d'une « permission » de publier accordée par la Chancellerie. Il est clair que dans les dernières années du régime de l'Édit, l'effet combiné des censures ecclésiastiques et sanctions royales aboutit à priver les réformés de toute liberté d'expression. En 1679, un jeune et brillant théologien, Jean Le Clerc, tout juste sorti de l'Académie, mais sur qui pesait le soupçon de déviationnisme théologique, voulut publier pour faire connaître et défendre ses idées. Son ouvrage parut en 1679 sous un pseudonyme, avec le titre de *Liberii de sancto amore epistolæ theologicae*. L'adresse typographique de fantaisie est donnée comme « imprimée dans la Cité de paix, par des amoureux de vérité ». On a pu montrer que c'est en réalité Henri Desbordes qui imprima à Saumur l'ouvrage de Le Clerc. L'adresse était suffisamment fautive à la fois pour cacher le nom de l'imprimeur et pour signaler à des lecteurs avertis qu'il s'agissait de l'œuvre d'un dissident. Le Clerc et Desbordes inauguraient ainsi une manière de procéder qui devint dans les décennies qui suivirent la Révocation, la marque de fabrique des publications clandestines.

La production protestante à Saumur

Les tableaux qui suivent présentent une vue d'ensemble de la production protestante à Saumur de 1603 à 1683. On notera l'effondrement de la production dans les années 1670,

l'importance des ouvrages théologiques (thèses comprises), et le pic des éditions classiques durant la période où Tanneguy Le Fèvre publie la majorité de ses ouvrages.

Nombre total d'ouvrages publiés à Saumur

	1600-	1610-	1620-	1630-	1640-	1650-	1660-	1670-	1680-
Total	61	62	27	43	68	90	62	59	11
a	53	52	14	34	42	66	36	36	8
b	8	10	13	17	26	24	26	23	3

a En français

b En latin et grec

Ouvrages religieux

	1600-	1610-	1620-	1630-	1640-	1650-	1660-	1670-	1680-
a	15	5	4	6	21	23	11	5	0
b	4	4	4	15	23	10	8	3	1
c	17	24	7	14	7	9	3	6	0
d	7	2	1	5	9	24	14	13	6
e	4	7	0	0	0	9	1	4	0

a Traités de dogmatique

b Thèses ou disputes de théologie

c Ouvrages de controverse

d Sermons, traités de dévotion

e Bibles, psautiers, paraphrases

Autres

	1600-	1610-	1620-	1630-	1640-	1650-	1660-	1670-	1680-
11									
a	0	4	0	0	2	5	2	4	0
b	8	13	4	3	5	5	5	6	4
c	6	3	1	0	0	2	14	15	1
d	0	0	0	6	1	1	1	3	0

a Philosophie, y compris thèses en placard

b Droit, médecine, ouvrages historiques

c Éditions de classiques latins et grecs

d Belles Lettres

Sources

Les données de nature biographique et quantitative sont tirées des sources d'archives suivantes: Archives Nationales, série TT ; Archives départementales de Maine-et-Loire, archives notariales.

Pour une liste des ouvrages publiés à Saumur, consulter le *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe siècle*, par Louis Desgraves, Tome I, *Bibliotheca Bibliographica Aureliana lxxv*, Baden-Baden, Éditions Valentin Koerner, 1978, p.142-245

(Aureliana).

Sur les imprimeurs et les libraires, voir E. Pasquier et V. Dauphin, *Imprimeurs et libraires de l'Anjou*, Angers, 1932.

Pour des analyses détaillées de bibliographie matérielle et historique, se reporter aux articles suivants :

L. Desgraves, *Thomas Portau, imprimeur à Saumur*, Bibliothèque de l'École des Chartes, 126, (1968), n° 19.

J. P. Pittion, *Notes for a Saumur bibliography Part I: The Printer as Bookseller: Letters of Isaac II Desbordes, dated 1663...*, Long Room: Bulletin of the Friends of the Library, Trinity College Dublin, n° 2 (Autumn-Winter 1970).

J.P. Pittion, *Notes for a Saumur bibliography Part II: The Printer as Publisher, 1 The legal framework and its operation*, Long Room: Bulletin of the Friends of the Library, Trinity College Dublin, n° 5 (Spring 1972).

J.P. Pittion, *Notes for a Saumur bibliography Part II: The Printer as Publisher, 2*

J.P. Pittion, *Desbordes et Lesnier, Printers to the Académie*, Long Room: Bulletin of the Friends of the Library Trinity College Dublin, n° 7 (Spring 1973).

J.P. Pittion, *Aspects of the History of the Saumur Book Protestant Trade, That Woman, Studies in Irish Bibliography. A Festschrift for Mary Paul Pollard*, Dublin, 2005, n° 9

Sur les imprimeurs de Saumur après la Révocation, consulter :

A. Barnes, *Jean Le Clerc (1657-1736) et la République des lettres*, Paris, 1938.

E. Labrousse, introduction à la réédition des *Oeuvres diverses* de Pierre Bayle, Tome I, Hidelshheim, 1964.

K. Swift, *The French Booksellers in the Strand, Proceedings of the Huguenot Society of Great Britain and Ireland*, XXV (2), 1990.

I. H. Van Eeghen, *De Amsterdamse Boekhande 1680-1725*, III, Amsterdam, 1965, T. III.

Note 1 : la dynastie Desbordes

L'histoire des Desbordes est celle de l'ascension sociale d'une dynastie de marchands libraires et imprimeurs fondée à Saumur par l'imprimeur de l'Académie, Isaac Desbordes. La réussite sociale des Desbordes, un temps interrompue par les mesures coercitives qui frappèrent les imprimeurs protestants dans les années 1680, se poursuivit en Hollande, après la Révocation de l'Édit de Nantes.

La famille Desbordes.

Le premier Desbordes, dont on rencontre le nom dans les registres de l'église de Saumur, est celui du père d'Isaac qui était « marchand tailleur d'habits ». Le fondateur de la dynastie d'imprimeurs libraires, Isaac naquit en mai 1606. Un des parents d'Isaac, Louis Guyon était imprimeur et bedeau de l'Académie et Isaac fit son apprentissage dans son atelier. Il lui succéda en 1628, année où débute son association avec l'imprimeur libraire Jean Lesnier en tant qu'imprimeur de l'Académie.

C'est probablement cette année-là qu'Isaac Desbordes épousa en premières noces Marie Roquette. Leur premier enfant prénommé Isaac naquit en 1629. Cette naissance fut

suivie de sept autres. L'un de ses enfants, né en 1639, reçut le prénom de son frère aîné qui était décédé six ans auparavant. Isaac le jeune s'établit marchand : en 1672, il revint de « L'Isle St Christophle en l'Americque » pour recevoir sa part de la succession d'Elizabeth Desbordes, sa tante, sœur d'Isaac.

Un autre fils du premier lit, Jean, né en 1632, devint libraire relieur à Saumur. À l'âge d'environ quarante ans, il épousa Marie Chérelle. Ils eurent six enfants. Jean décéda à Saumur dans les années qui suivirent la Révocation.

La première épouse d'Isaac, Marie Roquette décéda en 1643. En octobre 1644, Isaac fit procéder à un inventaire des biens de la communauté. Les libraires Claude Girard et Anthoine Hernault établirent la liste des livres et du matériel d'imprimerie qui se trouvaient dans la boutique. Ils estimèrent leur valeur totale à 2453 livres 10 sols. Signe que l'affaire de Desbordes se portait déjà bien, les dettes actives se montaient à 1646 livres 10 sols et les passives à 1450 livres.

Après le décès de sa première femme, Isaac se remaria avec Esther Richou. Il eut d'elle plusieurs enfants. De ceux qui atteignirent l'âge, on connaît trois filles et trois garçons. Jacques, Guillaume et Henri. Des trois filles Marie épousa un horloger protestant de Tours nommé Michel Jacob en 1678, et Jeanne, déclarée « fille majeure », épousa, en 1682, Henrik van Bulderen, un marchand libraire hollandais de Gravesande. Esther, par contre, passant outre l'opposition de ses parents, se convertit au catholicisme en 1682, à l'âge de 34 ans, pour épouser Leproust, Sieur de Foncluze. Ses parents la déshéritèrent en faveur de ses enfants.

Des trois fils de ce second lit qui atteignirent l'âge adulte, le premier, Jacques, était marchand orfèvre à Saumur, paroisse Saint Pierre. Les deux autres, Guillaume et Henri, furent formés au commerce de librairie par leur père qui les aida à s'établir.

Guillaume Desbordes débuta sa carrière dans la librairie paternelle, en s'occupant de ses correspondants à l'étranger. En août 1670, son père lui donne procuration pour « se transporter en la province de Normandie, Isle de Jersey, ville de Londres et autres lieux, et recevoir de tous et chacuns ses débiteurs, les sommes qui [sic] luy sont deues pour marchandises de librairie, pensions et autres, par obligations, promesses et parties et lettres missives ... ».

En octobre 1671, Guillaume épousa Marie Bureau, petite fille de la veuve de Jean Bureau, l'ancien compagnon de Portau. La veuve de Bureau s'était établie à Niort et avait transmis son commerce de librairie à son fils Philippe, le père de Marie. Guillaume rejoignit Marie à Niort en octobre 1671 et s'y établit « marchand libraire ». À l'occasion de son mariage, il reçut de ses parents une dot de 1800 livres, dont une portion en « marchandise de librairie ».

Comme son frère Guillaume, Henri Desbordes, le plus jeune des trois fils, apprit l'imprimerie et le commerce de librairie chez son père. En 1671, ce dernier l'envoie en Anjou et en Bretagne pour y « recevoir de ses débiteurs... les sommes dont ils luy sont redevables... ». En décembre 1677, il épouse dame Jeanne Dufour qui était originaire de Blois. Par contrat de mariage, il reçut en avance sur son héritage « la somme de trois mil livres en marchandise de la boutique et magasin dudict Desbordes père, à la choisie dudict Desbordes fils... ». De ce premier mariage, Henri eut un fils, lui-même prénommé Henri. Après le décès de Jeanne Dufour, il se remaria, en 1682, avec Marie Tremblay.

Au début de sa carrière, Henri Desbordes travailla en association avec son père. On connaît aussi un ouvrage pour lequel il collabora avec son frère Jean. À partir de 1678 et jusqu'en 1681, il publie à Saumur plusieurs ouvrages sous son seul nom.

Le 16 avril 1682, Isaac et Esther, sa femme, sachant, selon la formule consacrée qu'« il n'y a rien de plus certain que la mort et rien de plus incertain que le jour d'icelle », rédigèrent leur testament commun. Un mois plus tard, Isaac décédait et le 31 mai, il fut inhumé au cimetière protestant de la Bilange. La succession de Desbordes était considérable et s'élevait à 26 000 livres.

Henri n'était pas présent, lorsque le notaire fit procéder à l'inventaire et à l'estimation. Il venait d'être condamné à la suite d'un procès devant l'intendant de la généralité à Tours, pour avoir publié quatre ans plus tôt un traité de Pierre de Villemandi, sans l'approbation du Conseil et sans la permission du magistrat, et fait paraître sous une fausse adresse, un traité de Jean Le Clerc. Les frais qu'il avait engagés étaient très élevés et la sentence le condamnait à quitter sans délai le royaume. Il fit évaluer son commerce. La valeur des livres qu'il avait en boutique s'élevait à 5354 livres, Son matériel d'imprimerie était estimé à 1000 livres et il avait 2804 de dettes actives et 705 de dettes passives. Mais cela ne suffisait pas à faire face à « des sommes et despences qui [excédaient] ses facultés ».

Le 1^{er} mai 1682, un conseil familial se réunit en urgence devant notaire. Y participaient Charles Dufour, marchand orfèvre à Blois et oncle maternel et curateur d'Henry Desbordes, fils mineur d'Henry Desbordes et de Jeanne Dufour sa première femme, Jeanne Desbordes, Henri et ses trois frères, Jacques, Jean et Guillaume, ainsi que son beau-frère Michel Jacob, horloger à Tours. D'un commun accord, en raison de « l'extrême nécessité où est ledict Henry Desbordes leur frère et beau frère », on tomba d'accord pour remettre à Henri, une somme de 2605 livres récupérée sur l'héritage Dufour qui revenait au fils mineur d'Henri.

Les Desbordes en Hollande.

Si la solidarité familiale put être rapidement mise en œuvre, c'est que le « clan Desbordes » disposait de liquidités importantes. D'autre part, les relations commerciales que ces marchands entretenaient avec des correspondants à l'étranger facilitaient les transferts de fonds. Enfin, le « dénombrement » des habitants d'Amsterdam effectué en 1684, mentionne un certain Isaac Desbordes qui y réside avec sa famille. Il s'agit probablement du fils du premier lit d'Isaac. Grâce à la famille et aux correspondants, Henri disposait donc d'une structure d'accueil » lorsque il arriva en Hollande.

Dès 1683, Henri installé à Amsterdam, dans le Kalversraat, reprend son activité de libraire. Il publie *Le Janséniste convaincu de vaine sophistication* de Pierre Jurieu et l'année suivante, un *Recueil de quelques pièces curieuses concernant la philosophie de Monsieur Descartes*, édité par Pierre Bayle.

Homme d'affaires entreprenant et avisé comme l'était son père, Henri comprend que la présence de nombreux protestants français, installés depuis de longues années ou plus récemment réfugiés en Hollande, forme une clientèle riche de potentiel commercial. Il lance un périodique mensuel informant cette clientèle des événements littéraires. Après un premier essai malheureux, il en confie la rédaction à Pierre Bayle qui entretient une correspondance suivie avec des savants et auteurs dans toute l'Europe. Les *Nouvelles de la République des Lettres*, éditées par Pierre Bayle, sont lancées en mars 1684 et connaissent un succès immédiat. Les livres nouveaux y sont présentés dans des recensions critiques ou par de courtes notices. Chaque numéro se termine par un catalogue qui répertorie d'autres nouveautés. Interrompues quand Bayle abandonna sa rédaction, les *Nouvelles*, reparurent en 1699.

La carrière d'Henri Desbordes se poursuivit jusqu'en 1711. Tout en publiant de nombreux ouvrages, il continua son commerce de libraire, comme en témoigne son *Catalogue des livres qu'a imprimé, ou dont a bon nombre Henry Desbordes marchand libraire, dans le Kalverstraat près le Dam, à Amsterdam*.

Deux de ses frères le rejoignirent par la suite en Hollande. Jacques devint libraire à Amsterdam, dans Pieter Jacobstraat, près de la Bourse. Sa veuve tenait encore l'affaire en 1723. Jean Desbordes, lui, s'installa à Leyde. On retrouve par la suite le fils qu'Henri avait eu de Jeanne Dufour ainsi que deux de ses neveux, dont Jacques fils de Jean, parmi les libraires ayant boutique en Hollande. On ne sait rien de ce qu'il advint de Guillaume, dont l'activité à Niort cesse en 1682.

Réussite commerciale et ascension sociale.

Entre 1644 et 1682, la valeur du commerce d'Isaac Desbordes a décuplé. Même si l'on tient compte de l'inflation, cela constitue une réussite remarquable, réussite qui lui a permis d'installer ses enfants. Dans la démographie d'Ancien Régime, une abondante famille est une garantie de continuité et une source de richesse potentielle. Les deux mariages d'Isaac furent très féconds, puisqu'on peut compter qu'il eut au moins quatorze enfants.

La renommée de l'Académie de Saumur dont Desbordes était avec Jean Lesnier, l'imprimeur attitré, a aussi beaucoup contribué à l'essor de l'affaire. Au total, on compte 157 ouvrages qu'il imprima, seul ou en collaboration avec Lesnier. À la différence de ses collègues, Isaac sut diversifier ses activités. À celle d'imprimeur éditeur, s'ajoutait celle d'un marchand libraire qui achetait et vendait à l'étranger. C'est avant tout à lui que l'on doit la large diffusion des ouvrages issus des presses protestantes de Saumur : une liste rédigée par lui et envoyée à Louis Tronchin montre qu'il était le principal fournisseur des ouvrages d'Amyraut à Genève.

Dans l'inventaire de 1644, figure un nombre impressionnant de livres « en blanc », c'est-à-dire en feuilles, imprimés à Genève et en Hollande. Desbordes avait des correspondants à Jersey et en Angleterre et il est probable que pour ce commerce, le libraire Calloué de Rouen lui servait d'intermédiaire. À partir de années 1660, les impressions hollandaises, notamment celles des Elzevier, lui parvenaient soit directement soit par le libraire parisien Thomas Jolly, mais il entretenait aussi des relations commerciales avec d'autres grands libraires parisiens, notamment Courbé, Cramoisy et Sommaille.

Isaac distribuait les nouveautés parues à Paris ou à l'étranger, aux libraires de la région installés à La Rochelle, à Tours, à Poitiers et à La Flèche, ainsi qu'au libraire de Saumur Daniel Delerpinière. C'est aussi lui qui fournissait en papier ses collègues imprimeurs, notamment au fils Lesnier et à Jean Ribotteau.

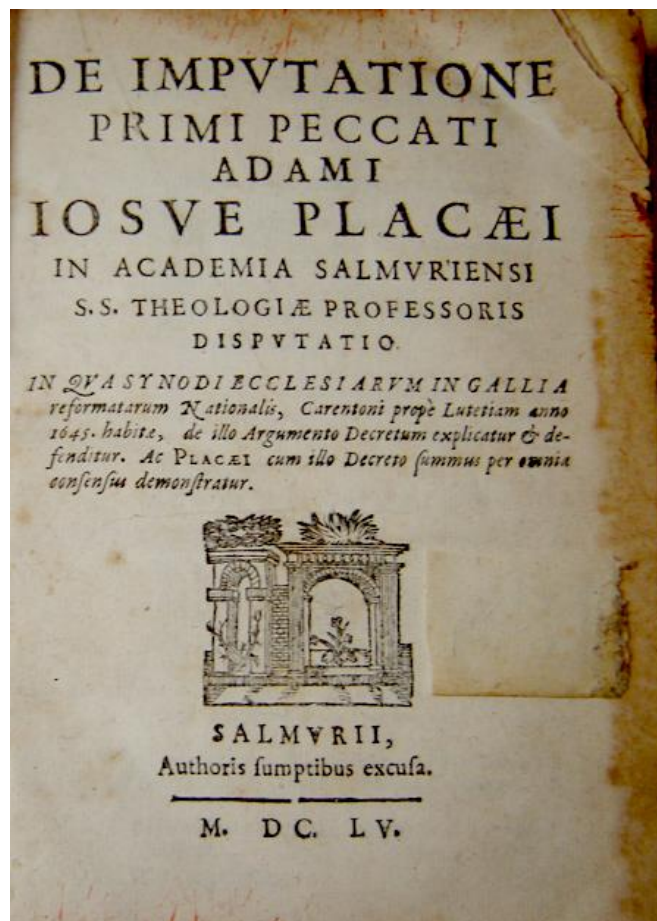
La fortune accumulée par Isaac ne s'explique pas uniquement par son activité d'imprimeur et de marchand libraire. Disposant de liquidités importantes, il consentait des prêts, souvent à court terme et toujours versés en louis d'or ou d'argent, à divers emprunteurs, libraires, marchands ou médecins, installés à Saumur. Cessions de dettes, rentes et obligations constituent une part importante de cette fortune. Enfin Isaac avait fait l'acquisition de plusieurs maisons à Saumur dont il tirait des loyers, et il avait acheté des vignes et des terres dans plusieurs lieux des environs, Allones, Brezé, Epieds, Fontevraud, Saix.

Le profil d'Isaac Desbordes est celui d'un artisan d'Ancien régime qui, devenu marchand, réussit en affaires et commence une réelle ascension sociale. Sa réussite commerciale lui permet d'accéder à la propriété terrienne, aspiration commune à tous les membres de cette catégorie sociale. Cette réussite repose sur un rapport à l'argent

caractéristique d'un état d'esprit propre aux protestants à l'époque. Cet état d'esprit « capitaliste » reflète une éthique calviniste du travail, de la discipline et du respect des engagements pris, mais il tient principalement à la situation minoritaire des protestants du royaume, qui, comme c'était le cas pour les juifs à l'époque, devaient toujours envisager une possible persécution et disposer des moyens nécessaires pour y faire face.

Note 2 : l'Apologie de Saint Estienne à ses juges (Saumur, Jean Ribotteau et Antoine Rousselet, 1655 [non 1653, comme indiqué dans Pasquier/Dauphin]), p. 36 (extrait)

Surtout quand on se sert de consécérations
De vieux vers enchanteurs et d'évocations
De gestes affectés, de formes solennelles...
Et du vain attirail d'un culte spécieux
On croit faire venir le Tout-puissant des cieux
Et transsubstantiant la nature des choses
Faire subir à Dieu mille métamorphoses



Josué de la Place, De Imputatione Primi Peccati Adami (1655)

Page de titre du traité de Josué de La Place, sans adresse ou nom d'imprimeur. On remarque que la marque est une de celles qui quarante ans auparavant étaient utilisées par Thomas Portau (« marque aux portiques ») © coll. part.

Sources

Les données de nature biographique et quantitative sont tirées des sources d'archives suivantes : Archives Nationales, série TT ; Archives départementales de Maine-et-Loire, archives notariales.

Pour une liste des ouvrages publiés à Saumur, consulter le *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe siècle*, par Louis Desgraves, Tome I, *Bibliotheca Bibliographica Aureliana lxxv*, Baden-Baden, Éditions Valentin Koerner, 1978, p.142-245 (*Aureliana*).

Sur les imprimeurs et les libraires, voir E. Pasquier et V. Dauphin, *Imprimeurs et libraires de l'Anjou*, Angers, 1932.

Pour des analyses détaillées de bibliographie matérielle et historique, se reporter aux articles suivants :

L. Desgraves, *Thomas Portau, imprimeur à Saumur*, Bibliothèque de l'École des Chartes, 126, (1968), n° 19.

J. P. Pittion, *Notes for a Saumur bibliography Part I: The Printer as Bookseller: Letters of Isaac II Desbordes, dated 1663...*, Long Room: Bulletin of the Friends of the Library, Trinity College Dublin, n° 2 (Autumn-Winter 1970).

J.P. Pittion, *Notes for a Saumur bibliography Part II: The Printer as Publisher, 1 The legal framework and its operation*, Long Room: Bulletin of the Friends of the Library, Trinity College Dublin, n° 5 (Spring 1972).

J.P. Pittion, *Notes for a Saumur bibliography Part II: The Printer as Publisher, 2*

J.P. Pittion, *Desbordes et Lesnier, Printers to the Académie*, Long Room: Bulletin of the Friends of the Library Trinity College Dublin, n° 7 (Spring 1973).

J.P. Pittion, *Aspects of the History of the Saumur Book Protestant Trade, That Woman, Studies in Irish Bibliography. A Festschrift for Mary Paul Pollard*, Dublin, 2005, n° 9

Sur les imprimeurs de Saumur après la Révocation, consulter :

A. Barnes, *Jean Le Clerc (1657-1736) et la République des lettres*, Paris, 1938.

E. Labrousse, introduction à la réédition des *Oeuvres diverses* de Pierre Bayle, Tome I, Hildesheim, 1964.

K. Swift, *The French Booksellers in the Strand, Proceedings of the Huguenot Society of Great Britain and Ireland*, XXV (2), 1990.

I. H. Van Eeghen, *De Amsterdamse Boekhande 1680-1725*, III, Amsterdam, 1965, T. III.

Texte, tableau et illustrations © Jean-Paul Pittion.